

Imputation budgétaire
FFON 0010

RAPPORT N° 04/3-27
au Conseil Municipal

OBJET

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE TERRAIN
(PRU / Ilot Océan / AO 381 p)

Par acte notarié en date du 5 juillet 1985 la Commune a acquis amiablement auprès de Monsieur PANSHBAYA le terrain nu cadastré AO 381 sis au 47 Rue des Limites, pour une superficie de 680 m², en vue d'y réaliser un parking public en lien avec le Petit Marché.


A cet effet, la Commune a, par ailleurs décidé de confier, par affermage, la gestion de cet équipement à la SODIPARC (Contrat de Délégation de Service Public en date du 27 janvier 2004 conclu pour une durée de six ans).

Dans le cadre de la réalisation d'une opération de logements destinée à reloger les propriétaires qui font l'objet d'une procédure expropriation pour l'aménagement de l'Ilot océan, la SODIAC a fait connaître à la Commune son souhait de disposer d'une partie de la parcelle AO 381 pour une superficie de 547 m².

Ce bien anciennement affecté à usage de parking public fait partie de ce fait du domaine public, si bien que son aliénation ne peut intervenir qu'après une décision de déclassement. Dans la mesure où l'accès, au public, à la partie de la parcelle AO 381 concernée par le projet de la SODIAC n'est plus possible, que ce terrain est aujourd'hui désaffecté et que la Commune n'a pas pour projet de le réaffecter à un usage public, les conditions sont réunies pour procéder au déclassement d'une partie du bien immobilier.

Je vous demande donc de bien vouloir constater la désaffectation de la parcelle AO 381 sise au 47 Rue des Limites, pour une superficie de 547 m² et de vous prononcer sur son déclassement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **DEPUTE-MAIRE**
[Signature]
Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 04/3-27
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 18 juin 2004**

OBJET

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE TERRAIN
(PRU / Ilot Océan / AO 381 p)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/3-27 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint, présenté au nom de la Commission Aménagement du Territoire ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Constate la désaffectation de la partie de la parcelle AO 381 sise aux 47 Rue des Limites, pour une superficie de 547 m².

ARTICLE 2

Approuve, compte tenu de sa désaffectation, le déclassement d'une partie de la parcelle AO 381 sise au 47 Rue des Limites, pour une superficie de 547 m², afin de permettre son aliénation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **25 JUN 2004**



LE DEPUTE MAIRE

Paul VICTORIA